

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023 PROCES VERBAL

Le vingt-et-un décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Dorinne BALOCHE, Mireille BEDOUET, Damien DESERT, Thierry CHEVALIER, Sophie BALLU, Christelle EVAÏN, Sylvine GAULTIER, Sophie DESMIER, Roger RICARD, Isabelle LAUNAY, Sonia GUIOULLIER, Loïc LACROIX, Norbert LIVENAI, Armelle JOLYS, Patrick GAULTIER, Romain BRETON, Hervé VIGNERON, Claude JUGE, Philippe PELLUAU, David HOCDE.

Étaient absents ou excusé : Claude PAILLARD, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Aude LECLERC-VOUAUX.

Mme Christelle EVAÏN est porteuse d'un pouvoir de M Claude PAILLARD.

M Claude JUGE est porteur d'un pouvoir de Mme Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE.

Mme Dorinne BALOCHE est élue secrétaire de séance.

M. le Maire constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement et ouvre la séance.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 5 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2023 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté par __22__voix Pour, __0__voix Contre et __0__abstention.

=====

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 08 septembre 2020, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- ➔ 1, Rue de Bretagne
- ➔ 4, rue Jacques Prévert
- ➔ Rue Jean Jaurès
- ➔ Allée des Tilleuls
- ➔ Allée des Tilleuls

Le Conseil Municipal n'émet pas d'observations.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire la question suivante :

- Transfert de l'emprunt des ateliers industriels au budget général

PVD

2023 – 144 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PLACES DE L'EUROPE ET DE L'EGLISE – ADOPTION DU SCHEMA DE PRINCIPE

Monsieur le Maire rappelle le programme du projet d'aménagement des places de l'Europe et de l'église. Il évoque les réponses à la consultation participative des Renazéens où il apparaît que les renazéens sont attachés à ce que le kiosque reste sur la Place de l'Europe. Il a été recensé les réponses suivantes :

- 121 réponses papier via le bulletin municipal
- 288 réponses purpoz via la plateforme dont 81 votes hors commune
Soit un total de 409 réponses dont 328 retenues

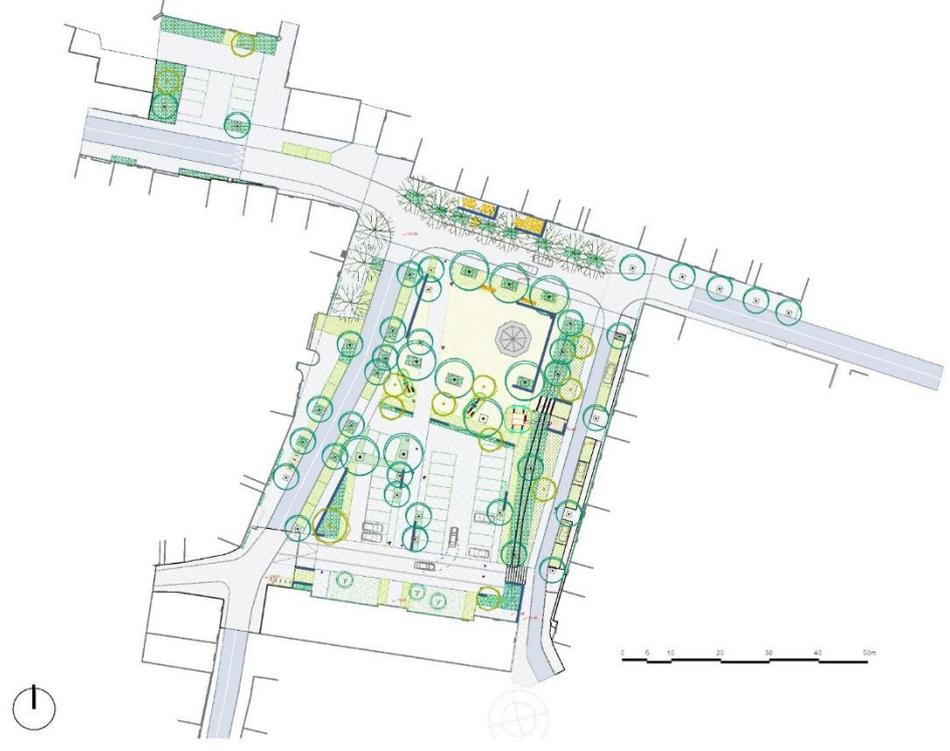
Ont été comptabilisés :

- 273 votes pour le maintien du kiosque sur la place de l'Europe
- 55 votes pour son déplacement ou sa suppression

Il évoque les rencontres avec les partenaires financiers qui accompagneront la commune dans ce projet.

M. le Maire présente le schéma de principe qui a été retravaillé par le bureau d'études « 22 degrés » pour tenir compte de la conservation du kiosque dans une partie de la place dédiée à la détente et aux rencontres.

PLAN MASSE DU PROJET



LEGENDE

- Arbres existants
- Arbres de hautes tiges 20/25 - 9 unités
- Arbres de hautes tiges 18/20 - 35 unités
- Arbres caducés - 3 unités
- Baliveaux forestiers - 12 unités
- Plantations**
- Parcelle / parcelles
- Massif de hautes tiges ouverts
- Massif fermé
- Massif paysager - Prairie fleurie
- Sols**
- Béton lustré ou sablé
- Dalles béton poreuses
- Pave
- Sable végétal
- Sol souple
- Matériau béton
- Mobilier**
- Banc
- Infra-structure d'ombre
- Stationnement vélo
- Stationnement auto
- Nœud

Henri pagès - KIP Proximité

19

Site de France et de Région

PERSPECTIVES



Henri pagès - KIP Proximité

20

Esquisse: Romain Lejeune et Raphaël



Николаевская - Южно-Сафьянская

21

Квартал: Рязань-Смоленская-Склякова



Николаевская - Южно-Сафьянская

22

Квартал: Рязань-Смоленская-Склякова



Нижне-погого - 3DPhoto.com

23

Кавказ - Ресурс-3D.com



Нижне-погого - 3DPhoto.com

24

Кавказ - Ресурс-3D.com



Notre programme - JPF/Projet

26

Étude - Plan de l'Europe de l'Est



Notre programme - JPF/Projet

27

Étude - Plan de l'Europe de l'Est

M Claude JUGE évoque le coût du déplacement du kiosque. M. le Maire a fait estimer ce déplacement, il est de l'ordre de 5% du budget prévisionnel. Mme Dorinne BALOCHE met en avant que son déplacement permettra de le rendre accessible aux PMR.

Mme Sophie DESMIER, Claude JUGE et M Philippe PELLUAU évoquent l'éloignement des places de stationnement des commerces et auraient souhaité inverser la partie esplanade et la partie parking. Mme Mireille BEDOUET, adjointe à l'économie, indique être allée à la rencontre des

commerçants concernés et que ceux-ci n'ont pas de demande à ce sujet. M. le Maire répond à une question de M Claude JUGE que tous les commerçants situés dans le périmètre du projet ont été individuellement invités à la réunion publique.

La sécurité du toboggan et les parkings vélos sont évoqués. Il est rappelé que c'est un schéma de principe qui est soumis à adoption, à ce stade les détails d'aménagement comme les jeux pour enfants, le mobilier urbain et le choix des candélabres ne sont pas arrêtés.

M Philippe PELLUAU évoque les liaisons douces et sécurisées de cette place de l'Europe vers les équipements sportifs. Il est répondu que c'est aujourd'hui hors périmètre de l'étude mais que cette idée doit être étudiée dans le cadre d'un schéma global des cheminements doux.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, Par 18 Voix Pour et 4 Abstentions (P. PELLUAU, S DESMIER, L. GONCALVES MENNEGUERRE et C. JUGE)

VALIDE le schéma de principe de l'aménagement des Places de l'Europe et de l'église tel qu'il est présenté,

VALIDE le déplacement du kiosque dans la partie EST de la Place de l'Europe au sein de l'esplanade,

CHARGE le Bureau d'études « 22 Degrés » de continuer l'étude selon les orientations validées.

ECONOMIE

2023 – 145 : RECENSEMENT DES COMMERCES VACANTS

Suite à la visite du COPIL PVD le samedi 25 novembre 2023, un recensement des commerces vacants a été opéré par ce groupe de travail composés d'élus. En plus du recensement, le COPIL a examiné l'importance des travaux nécessaires à un potentiel réemploi en activité commerciale des vacances constatées.

Dans le périmètre de l'ORT, il a été recensé 36 commerces dont 9 sont vacants : soit 25% de vacance de commerces dans le périmètre de l'ORT

Sur les 9 commerces vacants, la commission a émis les avis suivants :

➔ **A démolir** : 7 Rue Bourdais (ex fleuriste) 36 Rue V. Fourcault (ex Fish and chips)

- ➔ **Travaux lourds** : 13 Rue V. Fourcault (Ex French Home Seekers)
- ➔ **Travaux importants** : 43 Rue V. Fourcault (ex cycle et électroménager) - 23 Rue V. Fourcault (ex cycle et motoculture) - 12 Rue V. Fourcault (ex coiffure) – 6 Rue V. Fourcault (ex bar) – 37 Rue de Laubinière (ex restaurant)

Sur l'ensemble de la commune, il est recensé 48 commerces* dont 10 vacants soit 20.83 %.

**Hors industrie, artisanat, agriculture et santé.*

La commission a également constaté que les anciens commerces aux adresses suivantes ont changé d'affectation :

- ➔ 25 Rue du 11 Novembre (logement)
- ➔ 27 Rue du 11 Novembre (logement)
- ➔ 6 Rue Bourdais (hangar)
- ➔ 20 Rue Bourdais (habitation)
- ➔ 27 A et B Rue Bourdais (logements)
- ➔ 5 Rue du Maréchal Leclerc (habitation)
- ➔ 41 Rue du Maréchal Leclerc (habitation)
- ➔ 33 Place de l'Europe (habitation)
- ➔ 35 Rue de Laubinière (habitation)

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE les constatations opérées,

DEMANDE à ce que cet état des lieux du commerce local soit intégré dans l'étude de la CCPC sur le commerce ainsi que dans toutes affaires en lien avec l'activité commerciale communale.

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

VIDEO PROTECTION

2023 – 146 : CONVENTION AVEC PIGEON TP LOIRE ANJOU - REMBOURSEMENT PAR LA COMMUNE DES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION - RUE DE CRAON

Monsieur le Maire expose le projet d'une convention avec l'Agence PIGEON TP LOIRE ANJOU de RENAZÉ qui fixe les conditions de remboursement des consommations électriques des équipements communaux de vidéo protection qui seront installés rue de Craon et qui seront alimentés à partir de l'agence PIGEON TP Loire Anjou.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer une convention avec l'agence PIGEON TP LOIRE ANJOU de RENAZÉ pour le remboursement des consommations électriques de la vidéo protection communale qui sera alimenté à partir de l'agence PIGEON TP Loire Anjou.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette convention.

FINANCES

2023 – 147 : TRANSFERT DE L'EMPRUNT DES ATELIERS INDUSTRIELS AU BUDGET GENERAL

Vu la clôture du budget des ateliers industriels au 31 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux affaires économiques, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE du transfert de l'emprunt en cours du budget des ateliers industriels vers le budget général de la commune soit un Capital restant dû de 17 454.29 €.

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Conseil communautaire du 11 décembre 2023

Mme Sophie DESMIER demande pourquoi le toboggan est hors service. Dorinne BALOCHE répond qu'il y a un défaut sur la colonne d'eau servant également de support et qu'il y a une bataille d'experts d'engager pour connaître la responsabilité.

INFORMATIONS

- **Permanences des élus :**

A compter du 1^{er} janvier 2024, il va être mis en place un planning de permanences de la Municipalité visant à garantir la présence d'un élu le week-end ou les jours fériés en cas d'incidents sur la commune (cela était déjà le cas mais non formalisé), la nouveauté pour les élus résidera dans une nouvelle mission, celle d'assurer la levée de doute de l'appel malade à la résidence autonomie le vendredi de 17H30 à 21 H, le samedi de 7H à 9 H et de 12 H à 21 H et le dimanche et les jours fériés de 7 H à 21 H et ce dans un délai de 15 mn maximum après l'appel de la plateforme.

En parallèle, les agents des services techniques continueront d'assurer les astreintes techniques le week-end et jours fériés, le fait de les libérer de la contrainte de la résidence autonomie élargira le cercle aux agents domiciliés hors commune.

- **Distribution de la Lettre aux Renazéens :**

Mme Mireille BEDOUET invite les conseillers municipaux à récupérer les lettres en vue de les distribuer.

- **Bulletin municipal :**

Mme Sonia GUIOULLIER demande s'il n'y a pas eu de remarques suite à la distribution du dernier bulletin municipal.

- **Voirie :**

Les travaux de voirie de la Rue de Kirchheim débuteront le 15 janvier 2024. Sur la place de l'Europe et de l'église, est en cours la géo détection.

- **PHOTOSOL :**

Les travaux ont commencé Butte de St Aignan. M. le Maire étudie la possibilité d'un sentier pédestre autour du site pour rejoindre le Chéran sans passer chez M. CROSSOIR.

- **Décès de M Gérard MENNEGUERRE :**

M. le Maire revient sur l'absence de Mme Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE qui fait suite au décès de son mari M Gérard MENNEGUERRE.

AGENDA

- 12 janvier : Vœux de la Municipalité
- 16 janvier : Vœux de la CCPC à la salle de l'Orion
- 23 janvier : Conseil Municipal à 20 H